

Plus heureuse que l'architecture, la sculpture a une belle page dans l'histoire que nous étudions. Elle a reçu, en 1819, un magnifique encouragement de l'administration municipale. C'était le moment où l'enthousiasme pour la famille des Bourbons multipliait ses manifestations ; le comte Lezay-Marnésia, préfet, décida le Conseil général à voter le rétablissement de la statue de Louis XIV au centre de la place Bellecour. Cette fois, un sculpteur lyonnais inscrira son nom sur le monument.

Lemot, déjà célèbre par de nombreux travaux et surtout par le grand bas-relief dont avait été décoré le tympan du fronton de la colonnade du Louvre, fut choisi pour exécuter cette statue en bronze. Il accepta avec d'autant plus de plaisir ce travail qu'il avait à se venger des critiques injustement faites à la statue équestre d'Henri IV ; il avait voulu conserver toute sa physionomie au portrait si populaire et si connu du bon roi Henri, et il avait entendu plusieurs personnes, méconnaissant les raisons de convenance qui l'avaient guidé, critiquer la lourde apparence du cheval de bataille et le costume trop prosaï-

mants détails d'ornementation, des parties bien soignées. Signalons encore la maison construite par M. Farfouillon, rue des Bouquetiers : celle-ci est surtout remarquable par l'ensemble et par la noblesse des lignes. Une belle maison a été construite par M. Benoit au coin de la rue Saint-Pierre et de la rue d'Algérie. Nous devons applaudir encore les tentatives faites par quelques riches négociants qui, sans renoncer complètement à l'idée de lucre puisqu'ils font construire des maisons trop grandes pour qu'elles puissent être habitées par une seule famille laissent à l'architecte, chargé de leur bâtir une demeure, la facilité de faire un peu d'art. L'historien qui aura à juger le mérite de ces productions de l'architecture civile ne sera pas embarrassé comme nous l'avons été dans le cours de ce récit pour retrouver le nom de chaque maître de l'œuvre : ce nom est inscrit soigneusement sur chaque façade.